



# COMMUNIQUÉ À TOUS LES RÉSIDENTS DU LAC SAINT-FRANÇOIS

## ZONE INONDABLE -

Sainte-Barbe, le 2 juillet 2019 – À l’instar d’une centaine d’autres municipalités au Québec, la Municipalité de Sainte-Barbe se voit touchée par le projet de décret 564-2019 publié le 17 juin dernier par le Ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec (MAMH). Ce décret vise à favoriser une meilleure gestion des zones inondables afin d’assurer la sécurité des personnes et des biens.

Selon la cartographie dressée par le Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), l’ensemble de la zone riveraine de Sainte-Barbe aurait été touché ou menacé par les dernières crues et inondations, soit celles des printemps 2017 et 2019. La cartographie aurait ainsi été réalisée à partir d’images de télédétection satellitaire prises lors de ces périodes, mais également à partir de données de réclamations de dommages concernant ces mêmes périodes.

Actuellement, le projet de décret, comme prévu par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU), interdit depuis le 17 juin 2019 et jusqu’à la date d’entrée en vigueur du décret ministériel toute nouvelle construction, transformation, addition ou implantation dans les zones retenues par le MAMH, aussi désigné sous le nom « zone d’intervention spéciale (ZIS) ».

Il n’est pas possible, pour la Municipalité, de délivrer de permis pour les zones visées actuellement.

Le Gouvernement du Québec tiendra donc une assemblée publique portant sur le projet de Décret concernant la déclaration d’une zone d’intervention spéciale pour l’ensemble de la région :

**4 juillet 2019, 19 h**  
**Château Vaudreuil**  
**21700, Route Transcanadienne**  
**Vaudreuil-Dorion**  
**J7V 8P3**

**Il est possible de transmettre des mémoires ou des commentaires à :**  
**zis2019@mamh.gouv.qc.ca. Date limite d’envoi : 4 juillet 2019**

**Information sur les zones d’intervention spéciale et le décret :**

**Page du Ministère à consulter :**  
**[www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/inondations-printanieres-2019-zone-dintervention-speciale](http://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/inondations-printanieres-2019-zone-dintervention-speciale)**

**La carte et les zones visées : <https://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/carte-esri-czi/index.html>**

**[Pour consulter la lettre émise par la préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent , Mme Louise Lebrun demandant le retrait immédiat du territoire des municipalités de Dundee, Saint-Anicet et Sainte-Barbe du périmètre de la zone d’intervention spéciale.](#)**